COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL CENTRAL

REUNION DU 22 NOVEMBRE 2021

RAPPORT POUR INFORMATION

SITE VERNE DELPECH A AMIENS SUITES DU DIAGNOSTIC DE STRUCTURE

Mise à jour du rapport présenté en CHSCT du 11/03/21

Rappel du contexte et des opérations réalisées

Suite au risque constaté sur l'escalier du site Verne Delpech et afin d'identifier les réponses à apporter, il a été procédé à sa condamnation et à un diagnostic sur la structure du bâtiment, en particulier sur le dimensionnement des planchers (bureaux 009, 010 et 013, 113, 114, 116, à 119, 213, 214, 216, 217, 304 et 306). Cette zone est dénommée dans le rapport **Zone 1**.

L'administration a réceptionné le 18/04/19 au soir le résultat du diagnostic de structure réalisé par Sixense qui confirme un sous-dimensionnement d'une partie de ces planchers.

Après analyse du rapport, les actions suivantes ont été immédiatement réalisées après échange avec les directions concernées :

- déplacement le 25/04/19 des 13 agents concernés par les bureaux 109, 209 et 302 en les installant immédiatement sur le site rue Lamarck (9 agents de la DFP) ou sur une autre partie du site Verne Delpech (4 agents de la DRESS),
- allégement de la charge d'exploitation des bureaux 108, 110 à 112, 208, 210 à 212 et 303 en installant 11 armoires au RDC en salle 2. Cette opération a été réalisée les 26 et 27/04/19. Il a été également procédé au retrait de 500 boites d'archives (équivalent à 2.5 tonnes) stockées dans les bureaux,
- d'engager des études puis des travaux importants pour renforcer l'ensemble des planchers du bâtiment. Ces travaux prendront plusieurs mois. Les locaux concernés devront être vides durant les travaux.
- réalisation du devis d'étaiement par COEXIA (visites sur site, 24/04 matin et 26/04/19 matin, compte tenu de la nécessité de procéder à des calculs et à l'identification du dispositif d'étaiement le plus adapté).
- retrait des archives le 11/06/19 par la DMI dans les bureaux situés dans les autres espaces du site.

Suite aux actions réalisées et évoquées lors de la rencontre du 3/05/19, le risque identifié sur les planchers a été maîtrisé.

Les études et les premières actions sont poursuivies :

- Le bureau d'études a réalisé le 17/05/19 un complément d'investigations (quelques percements et découpes sur un des murs de la zone concernée par le précédent diagnostic) nécessaires à la production du rapport précisant la nature des travaux à réaliser et à confirmer ou non la nécessité d'étayer les bureaux 006 à 008, 108, 110 à 112, 208, 210 à 212.

- La note de synthèse réceptionnée le 23/05/19 est venue compléter le diagnostic de structure en précisant que l'allégement effectué dans l'attente des travaux (retrait des armoires et des archives) permettait de continuer l'exploitation sans étaiement,
- dépose des revêtements en « mauvais état » et du matériel des blocs sanitaires du 1er étage fin mai en prévision des travaux et pour prévenir les risques professionnels,
- 24/06/19, réception du rapport d'étude et de renforcement du plancher de la part du bureau d'études Sixense Concrete.
- 9/09/19, Visite de l'entreprise de travaux COEXIA pour décliner le programme de travaux et le chiffrer
- Déménagement des agents présents sur le site entre le 24/08/20 et le 14/10/20, compte tenu du contexte sanitaire, et du mobilier, entre le 02/11 et le 06/11/20, afin de permettre une poursuite des études après dépose des faux plafonds sur les espaces concernés réalisées du 12/11/20 au 11/12/20.
- A compter du 09/11/20 et pour des questions de sécurité, condamnation pour le personnel et les usagers de la porte principale de l'entrée du site sur la rue Jules Verne et de La zone chantier. L'entrée constitue l'accès de l'entreprise au chantier,
- Reprise des études sur la zone concernée par les travaux, dès le 15/12/20.

Concernant l'escalier, en réponse au diagnostic solidité réalisé par Socotec en date du 18/03/19 constatant une désolidarisation entre les éléments constitutifs du limon sans remise en cause de la solidité de l'escalier, des travaux de brochage permettant de maintenir les deux évacuations opérationnelles, pour chacun des étages, ont été réalisés. L'usage de l'escalier a été de nouveau autorisé à compter du 8/08/19.

En complément, au regard du principe de précaution, un diagnostic de structure a été commandé le 29 mai 2019 sur la partie non diagnostiquée du bâtiment, contiguë à la zone diagnostiquée. Ce diagnostic complémentaire concerne les bureaux 113 à 118, 119, 213 à 217, 304 et 306. Cette zone est dénommée dans le rapport **Zone 2.**

Le bureau d'études s'est déplacé sur site le 12 juin et le 30 aout 2019 pour établir son diagnostic. Le rapport réceptionné le 3/10/19 préconise :

- d'exploiter les bureaux 113 à 116, 119, 213 à 216, 217 et 304 avec un allégement des charges d'exploitation. Il s'agit en particulier de retirer des armoires et des archives au R+1/R+2/R+3.
- d'engager des études puis des travaux pour renforcer la structure des planchers pour la zone concernée du bâtiment. Les locaux concernés devront être vides durant les travaux.

A noter:

- les bureaux 117, 118 et 306 ne sont pas concernés par les mesures d'allégement citées ci-dessus mais pourraient être impactés par les opérations de travaux.
- Les préconisations d'allégement de la charge d'exploitation correspondent aux mesures réalisées précédemment de manière préventive dans ces espaces (retrait des armoires et archives).

Présentation des opérations à venir

Concernant la Zone 1

En 01/2021, le Maitre d'œuvre, MTH Ingénierie, a évoqué avec l'administration des premières observations, émises pour certaines sous réserves des dernières vérifications en cours.

Il s'oriente vers :

- une reprise de la poutre de la grande ouverture d'entrée en façade sur rue, source d'une fissure en façade à gauche de la porte d'entrée, à cause d'un défaut de conception,
- un renforcement structurel du plancher situé à gauche du hall d'entrée (zone rouge) car la reprise réalisée est sous-dimensionnée et est source de flexibilité du plancher.

Il constate que la structure des planchers, très anciens, n'est pas en cause et qu'une exploitation du site respectueuse d'une charge limitée à 150 kg/m2 n'est pas problématique (la réglementation actuelle pour les bureaux est de 250 kg/m2). Cette lecture confirme les mesures prises notamment le retrait des archives.

Suivant les relevés de géomètre, il est constaté des défauts de planéité allant jusqu'à 7 à 8 cm, et localement 10 cm. Ces défauts de planéité par leur ancienneté ne présentent pas de risques et sont causés par des tassements issus d'une évolution du sol très anciennes et l'influence du pendage (angle et sens de la pente) du sol en bas de pente.

Le Maître d'œuvre a confirmé ses orientations sur les travaux à mener en date du 08/02/2021:

- Reprise de la poutre de l'entrée en façade avant, source d'une fissure,
- Renforcement structurel du plancher situé à gauche du hall d'entrée
- Pour les autres planchers, reprise partielle pour les locaux les plus problématiques, à savoir ceux touchés par les plus importants défauts de planéité.

Le MOE a étudié différentes solutions techniques afin de réaliser des corrections altimétriques et tenir compte de la complexité du site. Suite au retour du Bureau de contrôle sur les solutions techniques envisagées le 19 juillet 2021, le maître d'œuvre finalise son avant-projet, préalable à la consultation des entreprises de travaux, afin d'identifier les bureaux qui seront repris.

Le bureau de contrôle a validé le 5 octobre 2021 la proposition suivante de la Maîtrise d'œuvre :

 Reprise structurelle des planchers (travaux neufs par reprise des solives déformées), pour une charge de 250 Kg/m2 et une résistance au feu (Stabilité au Feu/Comportement au feu 1h) pour les bureaux suivants : 109 et 111 au R+1, 208, 209 et 211 au R+2 et 302 au R+3,

NB: les plans sont présentés en page 5 du rapport.

Le calendrier envisagé pour les travaux est le suivant : démarrage des travaux fin 2021. La durée estimée des travaux est de 11 mois.

NB : Une partie du parking situé à l'arrière du site sera mobilisée pour la base vie du chantier (vestiaire, réfectoire, sanitaires) ainsi que pour le stationnement des entreprises

Concernant la Zone 2 (zone occupée par la DAEN et la DIPI, la DIRA et la DPEAP), un relevé altimétrique a été réalisé le 16/12/20, complété d'un diagnostic structures. Cette démarche vise à rassurer les équipes ayant soulevées des questions sur l'occupation de certains bureaux au regard de la déformation du sol. Le bureau d'études CIMEO a été accompagné par un agent de la DPI pour répondre aux questions éventuelles des agents présents.

La semaine du 18/01/21, le bureau d'études est revenu sur site pour poursuivre son analyse. Les services sont dans l'attente de son rapport.

En avril 2021, le diagnostic de structure remis constate des défauts de planéité sans aucun risque pour les occupants liés à l'ancienneté des planchers et causés par les tassements issus du sol. Ces conclusions sont donc similaires à celles de la zone 1. Par ailleurs, le bureau d'études conclut sur un phénomène de pente et non de fléchissement, c'est-à-dire que le

bâtiment a bougé (pour des raisons diverses) mais n'a pas été sur-sollicité par des charges trop importantes.

Une étude similaire à celle en cours pour la zone 1 va être lancée afin d'identifier les solutions techniques de reprise des planchers. Ces travaux seront réalisés après ceux de la première zone selon un ordonnancement qui sera à fixer. Leur durée est estimée à 9 mois.

Par ailleurs, le diagnostic réalisé en avril 2021 a également identifié des travaux complémentaires à réaliser prioritairement :

- Reprise de la poutre située en façade arrière, source d'une fissure importante et d'un tassement des pierres.
- Renfort de la charpente au R+2 du bâtiment 1,
- Intervention sur les réseaux de descentes d'eaux pluviales,
- Reprise de joints de maçonneries.

Les travaux concernant les 3 derniers points, estimés à 10 semaines, ont démarré fin septembre 2021. La reprise des joints des maçonneries est temporairement suspendu suite à une demande de précision de la part de la ville d'Amiens. Les travaux reprendront courant novembre au plus tard et n'occasionneront pas de gêne pour les occupants.

Zone 1 _ R+1

